



# COMMUNE DE SAINT LÉON HAUTE GARONNE (31)

## NOTICE TECHNIQUE DÉCHETS

# P.L.U.

Plan local d'urbanisme

5-1.3

• RÉVISION

> Arrêté le :

> Approuvé le :

• MODIFICATIONS

• VISA

> Date

> Signature de M. le Maire



La Haute Garonne est couverte par un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés approuvé par arrêté préfectoral du 12 juillet 1995.

Les objectifs retenus dans le cadre du Plan Départemental sont :

- Prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets.
- Organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume.
- Valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie.
- Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.
- Mettre exclusivement en « décharge », à compter du 1er juillet 2002, des « déchets ultimes ».
- Un zonage est proposé pour l'ensemble du département et identifie 4 secteurs tenant compte de l'organisation actuelle de la collecte et du traitement, des projets des collectivités locales et des perspectives d'évolution démographique.

Nailloux appartient à la zone 3, Centre et Sud.

### **1/ Les déchets ménagers et assimilés**

A Saint-Léon, les déchets ménagers sont une compétence de Co Laur Sud qui réalise la collecte en régie.

Sur le territoire de Co.Laur.Sud, 2 259 tonnes de déchets sont générés par an (1780 t d'OM, 175 t de verre et 304 t de tri sélectif), soit 353 kg par an et par habitant (données 2008).

La collecte des ordures ménagères s'effectue trois fois par semaine, sur des secteurs différents grâce aux deux camions bennes de Co Laur Sud.

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées par incinération à l'usine SETMI de Toulouse.

Depuis le 1er décembre 2003, le tri sélectif a été mis en œuvre.

Des sacs de pré-collecte sont à disposition des résidents dans les mairies de la Communauté.

Les déchets recyclables sont traités par le prestataire PAPREC à Bruguières (31).

Le verre, récupéré dans les conteneurs est collecté par la société VEOLIA et traité à la VOA d'Albi.

### **2/ Les déchets verts**

Co Laur Sud incite les habitants à composter leur déchets verts. Pour cela, des composteurs en bois et leur guide d'utilisation sont proposés par Co.Laur.Sud au prix de 20 euros dans chaque commune.

### **3/ La déchetterie**

Depuis le 1er décembre 2003, la déchetterie de Co.Laur.Sud, créée pour les habitants des communes adhérentes à celle-ci, répond au souci de protection de l'environnement, en éliminant les dépôts sauvages et en permettant à l'utilisateur de se débarrasser de déchets qui, par leur volume et leur nature, ne peuvent être pris en compte par la collecte hebdomadaire.

La déchetterie est située sur la commune de Montgeard, sur la route qui mène de Nailloux à Calmont (D11).

Les D.E.E.E. (Déchets à Equipement Electrique et Electronique) se regroupent en 4 catégories : les gros électroménagers froids (réfrigérateur, congélateur...) ; les gros électroménagers non froids (lave-linge, sèche-linge,...) ; les écrans (télévisions, ordinateurs,...) ; tout le reste des appareils fonctionnant à l'électricité ou avec des piles (jouets pour enfants, cafetières, radiateurs électriques,...).

Tous les appareils qui fonctionnent à l'électricité ou avec des piles seront recyclés dans de nouvelles filières bien spécifiques, dans le but de réutiliser les matériaux pouvant l'être et de détruire les matériaux inutilisables dans le respect de l'environnement.